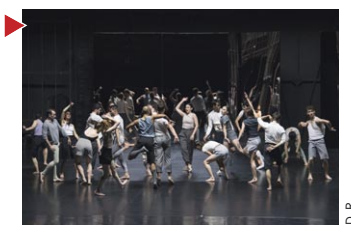


Un fonds pour le spectacle vivant privé
L'Association de soutien au théâtre privé est chargée de gérer un fonds pour l'ensemble du spectacle privé non musical. **PAGE 3**

Quelle reprise pour les grands ballets ?
Les compagnies de danse à effectif important sont très touchées à l'international et par l'impossibilité de répéter. **PAGE 4**



Avignon Off: lieux en détresse
L'annulation du Off d'Avignon crée une pression économique sur les théâtres permanents et exploitants de lieux. **PAGE 5**

À Bordeaux, la Ville missionne des artistes dans les quartiers **PAGE 6**

BIMENSUELLE
N°470 Bis
24 avril 2020

Édition spéciale
en version
électronique

La lettre du spectacle

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

L'État appelé à définir un cadre pour les festivals et la saison prochaine

Aux incertitudes sur la tenue des festivals d'été s'ajoutent les inconnues sur la prochaine saison, les conditions d'accueil du public et de travail, notamment pour les artistes.

Les structures de spectacle avaient accepté vaillamment les contraintes de fermeture mais souffrent aujourd'hui du manque de visibilité. L'interdiction des grands rassemblements jusqu'à la mi-juillet n'a pas été suivie d'un décret et Franck Riester a souligné sa volonté que la cellule d'accompagnement des festivals facilite un traitement au cas par cas. Auditionné par la commission culture de l'Assemblée nationale, le 23 avril, il n'a cependant pas encore donné d'indications précises : « Nous travaillons avec Jean Castex pour voir quelles sont les modalités qui permettraient de tenir des festivals, à quelle échéance et selon quels critères. On y verra plus clair dans quelques jours. Il est sûr qu'on va devoir vivre avec le Covid-19, respecter des règles strictes. » Devant les sénateurs, le 16 avril, il avait précisé : « Les normes sanitaires, la jauge, la configuration des lieux devront être déterminées, mais aucune réponse ne sera imposée depuis Paris au niveau national. » Le chiffre d'une jauge maximale de 1 500 personnes en espace ouvert est avancé au ministère. « Si un festival prévu avant le 15 juillet

satisfait aux normes de sécurité qui seront progressivement définies, que la faisabilité financière et opérationnelle est garantie, que les collectivités, organisateurs et artistes y sont favorables, il pourra avoir lieu », a assuré le ministre. De quoi ménager le suspense, y compris pour l'après-15 juillet. Beaucoup de structures, à l'image de France Festivals, auraient préféré une interdiction générale assortie de dérogations.

Différents scénarios

Les organisations professionnelles sont en contact avec la DGCA, qui planche sur des scénarios de déconfinement, et avec la cellule d'accompagnement des festivals. Mais l'administration, elle-même, manque de bases

pour trancher. Y aura-t-il des critères d'âge pour le public ? Une adaptation selon les territoires ? Dans quelles conditions les artistes pourront-ils travailler en amont ? 21 fédérations de structures de créations, autour de l'Ufisc, la Fedelima, le Synavi, les Cirques et compagnies de création... réclament des critères objectifs et réalistes, a minima deux mois avant les dates prévues des manifestations. À défaut, écrivent-ils, « il revient à la puissance publique de déclarer impossible la tenue des festivals ».

Quid de la rentrée ?

La demande de visibilité porte au-delà de la période estivale. Les scènes regardent désormais l'horizon de la rentrée et se

demandent si elles pourront ouvrir dans de bonnes conditions ou s'il est préférable d'attendre décembre. Un producteur pourra-t-il demander à des artistes et techniciens de répéter, sans parler d'éventuelles mesures de distanciation du public dans les salles. Le Syndec travaille avec Audiens et le CMB sur ces questions, tandis que le privé misera d'abord sur des reprises. Des scénarios ministériels pour les théâtres et autres lieux de spectacle ont été évoqués lors de réunions par visioconférence avec des associations professionnelles. Ils prévoyaient une réouverture de petites salles (100 à 150 places) dès le 15 juin, tandis que les grandes jauges devraient attendre jusqu'à janvier. « Nous ne sommes pas inutiles à la continuité de la vie de la nation, expriment les dirigeants du festival Paris l'été, annulé. Les artistes, dont nous sommes si fiers en France, ne vont pas survivre très longtemps à cette mise à l'écart ». En attendant le plan de déconfinement et le plan de relance financier promis par Emmanuel Macron, les structures culturelles restent sous tension. ■ YVES PERENNOU

Une rentrée sans Scopitone

L'annulation de ce festival emblématique de la rentrée est un mauvais signe. Scopitone, à Nantes, en septembre, est dédié aux arts numériques et musiques électroniques. L'organisateur, la scène de musiques actuelles Stereolux, met en avant les incertitudes sur les conditions financières, sur la circulation des artistes, sur les mesures sanitaires. Il ajoute : « Cette décision est aussi motivée par le souci de garantir la pérennité de l'association Songo, qui porte les projets Stereolux et Scopitone. Annuler l'édition 2020 du festival, événement par nature déficitaire, permettra à la structure d'assumer une partie des effets dévastateurs du Covid-19 sur son économie et de moins peser sur les collectivités. »

TÉMOIGNAGES

Festivals : leurs espoirs et leurs doutes

LES JEUX DE THÉÂTRE, À SARLAT

À Sarlat-la-Canéda (24), le directeur artistique Jean-Paul Tribout espère maintenir le Festival des jeux du théâtre qui doit se tenir du 18 juillet au 3 août. « Nous avons une logistique légère, on est en capacité d'attendre jusqu'au 31 mai avant de décider. » Le festival, qui accueille chaque année entre 7 000 à 8 000 spectateurs, fonctionne à peu de frais : le personnel se limite à son directeur artistique et à un permanent à mi-temps. Les financeurs ont assuré maintenir les subventions en cas d'annulation. Le festival se sait attendu par les compagnies et les spectateurs : « On envisage tout pour tenir le festival : désinfecter les gradins avant chaque représentation, fournir des masques et du gel hydroalcoolique aux spectateurs. » D'ores et déjà, la crise aura eu raison de la grande scène du festival (600 places). « D'une part, nous avons des incertitudes sur la venue du public, justifie Jean-Paul Tribout. D'autre part, cette scène impose aux commerçants de la place de fermer le temps du festival. »

LE FESTIVAL DES FORÊTS, À COMPIÈGNE

« Nous essayons de continuer à travailler en gardant le plus d'optimisme possible », témoigne Alexandra Letuppe, directrice du Festival des forêts, festival de musique classique dans l'Oise. Un festival qui n'est pas annulé bien qu'il se tienne du 19 juin au 15 juillet : « L'interview de Franck Riester, le 15 avril, nous a laissé entrevoir une possibilité d'adaptation pour de petites formes, poursuit la directrice. Nous avons l'habitude de proposer des concerts en extérieur et en itinérance, nous pouvons appliquer des consignes de distanciation sociale, fournir des masques au public, aux équipes et aux artistes. » Ce festival soutenu à tous les échelons des pouvoirs publics s'efforce de compter ses soutiens. « La visibilité dont on a besoin, c'est de savoir si ces subventions seront proratisées en fonction de ce que nous aurons été capables de réaliser. La plupart se sont engagés à verser l'équivalent des années antérieures. » Pour le privé, les sociétés civiles et le mécénat, l'évaluation des risques est encore plus difficile. « Heureusement, la fédération France Festivals est un relais efficace. On mesure à quel point c'est important d'être unis et solidaires. »

WOODSTOWER, PRÈS DE LYON

Maxime Noly, président de Woodstower, prévu du 27 au 30 août à l'est de Lyon, détaille : « Nous nous sommes posé la question d'un



Nekfeu au festival Woodstower

report à l'automne, mais nous sommes un festival d'été en plein air, décaler la programmation s'avérerait compliqué. Le scénario des frontières fermées empêcherait 8 à 9 artistes internationaux de se produire, nous avons donc posé des options sur des artistes français pour les remplacer. Mais le public serait-il aussi nombreux ? Enfin, la réduction de notre jauge de 12 000 à 5 000 spectateurs par jour, ne nous permettrait pas d'atteindre l'équilibre financier, qui est nécessaire 70 % de fréquentation. »

CABARET VERT, À CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Pour le festival de musiques actuelles Cabaret Vert, annoncé du 20 au 23 août à Charleville-Mézières, il n'y a que deux options : « Soit le festival a lieu dans sa forme habituelle, pluridisciplinaire, avec 30 000 spectateurs par jour. Soit il est annulé. Vos les faisceaux d'indices, on s'achemine vers une annulation, c'est le scénario le plus sécurisant. Je ne vois pas des agents de sécurité avec des thermomètres interdire l'entrée à certains... », onserve Julien Sauvage, directeur. La décision devrait être officialisée dans les prochains jours.

LE DEMI FESTIVAL, À SÈTE

Le Demi Festival, programmé au Théâtre de la Mer à Sète du 13 au 15 août (1 600 personnes par soir), a annulé sa cinquième édition. Eliel Jouglu, producteur de ce rendez-vous rap, livre : « Tous les autres festivals prévus à cet endroit ont été annulés : Jazz à Sète, Worldwide, Fiestà Sète... J'ai cru que nous étions un petit festival selon le ministre de la Culture, qui a finalement parlé d'une jauge de 50 spectateurs. Le Théâtre de la Mer n'aurait de toutes façons pas mis en œuvre les installations techniques pour seulement trois soirées cet été. »

LE REGGAE SUN SKA DANS LE MÉDOC

Pour Fred Lachaize, directeur du Reggae Sun Ska, prévu du 7 au 9 août dans le Médoc, il n'y a qu'une option, l'annulation. « 10 000 personnes par jour, cela voudrait dire fournir

100 000 masques et du gel hydroalcoolique, comment et combien ? Financés par qui ? Je ne vois pas comment appliquer des gestes barrière lors de grands rassemblements. Les forces de l'ordre risquent d'être mobilisées sur les plages ou par les touristes. Et quels artistes, partenaires ou prestataires pourront participer au festival ? »

NOIRMOUTIER, BOUT DU MONDE, MOTS D'AMOU...

Le festival de théâtre de Noirmoutier (85), programmé du 10 au 18 août et qui accueille jusqu'à 700 spectateurs dans la cour du château, est maintenu pour le moment. Tout comme le festival des Chansons et des Mots d'Amou, dans les Landes (6 au 9 août). Le Bout du Monde à Crozon (29), qui voit déjà des artistes étrangers annuler, ne cache pas son pessimisme : « La cellule du ministère nous a indiqué que des orientations générales seraient prises sous une quinzaine de jours, explique le directeur Jacques Guérin. Rien ne nous laisse vraiment espérer. » Les Nuits sonores, à Lyon, s'étaient acharnées à se reporter d'avril à fin juillet. Elles ont jeté l'éponge après l'allocution du président de la République le 13 avril. Le festival se donne jusqu'au 19 mai pour décider, avec ses partenaires, d'un nouveau report d'ici fin 2020 ou d'une annulation. « L'enjeu est de maintenir les activités d'Arty Farty, au-delà du seul festival », alerte l'association. L'inquiétude gagne même les festivals qui se tiennent tard dans la saison, comme les Rencontres musicales de Vézelay (89) fin août. « Il sera extrêmement périlleux de tenir notre promesse », avouent ses organisateurs qui ont décalé l'ouverture de la billetterie au 15 juin. ■ NICOLAS DAMBRE, DAVID PROCHASSON, YVES PERENNOU

La lettre du spectacle

Relations abonnés : 02 44 84 46 00

RÉDACTION ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, CS 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél. 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30.

redaction@lalettredu spectacle.com. Directeur de la publication : Nicolas Marc. Rédacteur en chef : Yves Pérennou.

Journalistes : Tiphaine Le Roy, David Prochasson Ont collaboré

à ce numéro : Danielle Beaudry, Christine Raout, Nicolas Dambre, Armelle Parion, Philippe Verrière. Direction artistique : Éric Deguin. Mise en page : Émilie Le Gouëff. Publicité et marketing : Pascal Clergeau. Comptabilité : Joëlle Burgot. Relations abonnés : Véronique Chema et Maëva Neveux.

Abonnement : France, 1 an, 22 n° : 336 euros TTC.

Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 79 euros TTC (Joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement). Une publication M Médias. Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes. SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067. Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution. CPPAP : 0420T78729. ISSN : 1294-2499. M MÉDIAS

THÉÂTRE

Un fonds de secours pour tout le théâtre privé

Bertrand Thamin, président du Syndicat national du théâtre privé (SNDTP), se félicite de la mise en place d'un fonds d'aide qui s'adresse à tous les redevables de la taxe fiscale sur le billet-terie du théâtre privé et aux compagnies. LASTP (Association de soutien au théâtre privé) en sera l'opératrice et travaillera sur un champ plus vaste que ses seuls membres. « Parallèlement au fonds d'urgence du Centre national de la musique, le ministère de la Culture et la Ville de Paris qui sont les financeurs principaux de l'ASTP ont décidé de prendre l'ASTP comme opérateur, expose Bertrand Thamin. Les critères d'attribution d'aides seront les mêmes pour tous. Les interventions des fonds [CNM d'un côté, ASTP de l'autre] sont exclusives les unes des autres. » Stéphane Hillel, président de l'ASTP, précise : « Les contributeurs de ce fonds sont l'État, la Ville de Paris, l'Adami, et l'ASTP (cette dernière à hauteur de 600 000 euros). L'ASTP aura un rôle d'opératrice et le traitement sera automatisé à partir d'un portail d'inscription. » Les pouvoirs publics sont partis du principe que les entreprises de spectacle étaient soutenues, comme les autres, par le chômage partiel pour les coûts de personnel. Ce fonds cible donc les charges fixes hors charges salariales : « Chaque entreprise va faire établir par son

expert-comptable une quote-part de charges fixes hors salaires et charges patronales sur la base des deux derniers bilans et, en fonction des jauges, il y aura des pourcentages d'intervention », détaille Bertrand Thamin. L'aide concernera aussi les producteurs, tourneurs et compagnies non-subsidées ou uniquement subsidées au projet, y compris la danse et le cirque de création. Pour les compagnies, le calcul de l'aide se fera sur un pourcentage des pertes relevant des annulations des dates prévues. Les aides seront calculées sur un barème entre 55 et 90 % des charges fixes (selon la taille de la structure) avec un plafond de 70 000 euros pour les théâtres et 45 000 pour les producteurs et tourneurs, la différence s'expliquant par les frais de loyer. Pour les compagnies, ce sera 15% du montant des contrats de cession annulés et non reportés, avec un plafond de 8000 euros. Ce fonds ne couvrira pas Avignon Off. Les besoins du fonds sont estimés à 8 millions pour les 10 semaines. L'Etat l'abondera entre 5 et 7 M€, a précisé Franck Riester. Une éventuelle reconduction reste à discuter. Les inscriptions sur le portail devraient débuter en mai pour de premiers règlements début juin. « Il y aura un comité de suivi des contributeurs qui contrôlera la fluidité des process », précise Stéphane Hillel. | Y. P.

« Reconstruire avec des metteurs en scène dans les théâtres »

Guy-Pierre Couleau, président du Syndicat national des metteurs en scène

Pour les metteurs en scène qui misaient sur Avignon, ce sera une année blanche ?

Oui, c'est exactement cela et peut être davantage. Les metteurs en scène ont leur calendrier propre. Nous préparons les projets sur deux ou trois années à l'avance, parfois. L'annulation aura des conséquences pas seulement sur une année, mais sur deux ans ou plus pour retrouver de la place dans les programmations des théâtres que nous avons réussi à convaincre. Surtout, l'embouteillage prévisible du report des programmations va déborder sur la saison 2021-2022.

Quels sont les conséquences matérielles ?

Il n'y a plus de ressources du tout. Comme les autres intermittents, beaucoup de metteurs en scène comptaient sur les festivals d'été pour faire leurs heures. Est-ce que les pouvoirs publics comprendront ce calendrier ? Tout le monde n'a pas le droit au chômage partiel. Le dispositif n'est pas proposé



D.R.

par toutes les structures. Quelques théâtres et festivals avaient engagé des spectacles et ne payeront pas les cessions. Le troisième point concerne le droit d'auteur : pour beaucoup de chorégraphes et de metteurs en scène, une partie de la rémunération s'exprime en droits d'auteur sur l'exploitation. Les représentations qui n'auront pas été générées après Avignon correspondent à des droits d'auteur inexistantes.

Quelles sont vos demandes ?

Nous soutenons la revendication des syndicats dans le sens d'un allongement de la durée d'indemnisation pour l'année blanche. Nous demandons que le soutien n'aille pas seulement aux institutions, ce que l'on voit aujourd'hui. Nous attendons des théâtres de la solidarité, une responsabilité et une éthique.

CHÔMAGE PARTIEL POUR LES EPIC.

Le ministre de la Culture a confirmé, le 23 avril, la possibilité pour les associations subventionnées de recourir au chômage partiel, point crucial pour les orchestres permanents. Des solutions sont à l'étude pour les structures sous statut d'établissement public pour accéder au chômage partiel ou un dispositif équivalent.

LES OPÉRAS FONT DES MASQUES.

L'Opéra national et l'Opéra Comique de Paris, Angers Nantes Opéra, Bordeaux, Nice, Tours... La plupart des ateliers de costume des théâtres lyriques de France, qui disposent à la fois de couturiers qualifiés et de stock de tissus, se sont mis au travail, à leur initiative ou à celle des collectivités, pour confectionner des masques. Ces protections, destinées aux hôpitaux ou à la population, sont le plus souvent aux normes Afnor.

PARIS : VARIATION(S).

Le dispositif Variation(s) 2020, proposé par FGO-Barbara, à Paris, sera lancé comme prévu, du 20 avril au 10 mai. L'appel à candidatures s'adresse aux artistes parisiens. candidature.fgo-barbara.fr

CELEST'1 : REPORT.

Le prix Célest'1 du théâtre Les Célestins, à Lyon, est reporté aux 11 et 12 septembre pour la section « grands formats » ; aux 18 et 19 septembre pour la section des maquettes.

Le Festival d'Avignon et tous les théâtres du Off n'existent que parce que les artistes viennent y jouer. Le metteur en scène a un rôle de pivot. Dans presque tous les projets, c'est lui qui va convaincre, chercher des producteurs, réunir une équipe, faire le lien entre les parties technique, financière, artistique. Nous avons quelques idées. Il faut inventer. Il y a des centaines de théâtres en France qui peuvent accueillir des metteurs en scène à l'année, pendant deux ou trois ans. Nous aurons besoin de renouer le lien avec les publics. Il va falloir recréer cette socialité, en impliquant les interprètes, les auteurs, les compositeurs. Et si plusieurs milliers de théâtres accueilleraient chacun trois metteurs en scène comme invités permanents ? Notre syndicat est né en 1944, dans la reconstruction. Je ne compare pas les périodes, mais, aujourd'hui, les carences, les failles et les divisions nous explosent en pleine figure. Il faut être responsable et dire qu'on doit reconstruire. |

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PERENNOU

Le Festival d'Avignon garde ses financements publics

Le conseil d'administration du Festival d'Avignon du 20 avril a entériné l'annulation de la 74^e édition. L'État, la Ville, la Communauté d'agglomération, la Région et le Département maintiennent à 100 % les subventions prévues pour 2020. Le premier mécène, le Crédit coopératif, a confirmé son apport dans sa totalité. En juillet, un programme audiovisuel et numérique baptisé En rêvant du Festival d'Avignon sera proposé, avec France Culture, France Télévisions et Festival-Expériences. Est également envisagée l'organisation d'une « Semaine d'art », à l'automne. L'hypothèse des vacances de la Toussaint a été avancée. Le terme de Semaine d'art fait référence aux prémises du festival d'Avignon, en 1947, à l'initiative de Jean Vilar. 432 emplois seront maintenus ou indemnisés jusqu'au 31 juillet.

Cette mesure concerne des professionnels du spectacle qui sont à 70 % des résidents du bassin d'emploi territorial. Le Festival d'Avignon s'engage à maintenir les apports en coproduction actés pour les créations 2020, même si le spectacle ne peut pas être présenté au Festival d'Avignon, à sanctuariser l'enveloppe d'apports en coproduction pour 2021 et à assurer un co-financement des projets pour la 75^e édition. Il mettra en place avec les compagnies programmées lors de la 74^e édition des mesures d'accompagnement selon leur situation : indemnisation en cas d'annulation, report à l'automne 2020 ou reprogrammation en 2021. La FabricA sera à la disposition d'équipes artistiques pour des résidences à partir de septembre pour terminer les spectacles. Les actions artistiques et culturelles sur le territoire se poursuivent. | Y. P.

Quelle reprise pour les grands ballets ?

DANSE. La sortie du confinement est périlleuse pour les compagnies de danse. L'économie des compagnies françaises les plus actives repose principalement sur les tournées et la vente des spectacles. Mais la crise a frappé durement les compagnies qui font la réputation de la danse française à l'étranger. Le Ballet Malandain Biarritz a enregistré l'annulation de 42 dates de spectacles, décompte arrêté au mois d'août. Cela représente une

C'est une perte sèche qui ne sera pas compensée», déplore le chorégraphe.

Les compagnies de danse à effectif important reposent sur cet autofinancement qui, en temps normal, est une force, mais qui présente un risque car les subventions ne couvrent parfois même pas la masse salariale. Petter Jacobsson, le directeur du CCN Ballet de Lorraine raconte que sa compagnie avait été capable de présenter, en seulement dix jours, un programme Cunningham très technique car, les danseurs étaient habitués à travailler ensemble, maîtrisaient le sujet et «*faisaient compagnie*». Cette dernière notion est mise en danger dans la situation actuelle. «*Un danseur qui s'arrête six mois sur blessure, on sait gérer, admet Petter Jacobsson. Mais arrêter tous les danseurs, on n'a jamais fait. Il faut qu'ils restent ensemble le plus longtemps possible pour que l'esprit reste.*»

Le Ballet de Lorraine ne met pas encore ses danseurs en vacances quoi que la saison soit finie. Pour le Ballet Preljocaj, il est impératif que les répétitions commencent en mai, «*au plus tard début juin, sinon nous ne serons pas prêts pour la rentrée*», s'inquiète Nicole Saïd, la directrice. Les 55 dates qui sont prévues d'ici la fin de l'année 2020 en dépendent et ce *Lac des Cygnes* représente du travail pour 26 danseurs en CDI. Yves Kordian, codirecteur du Ballet Malandain, insiste : «*Sans le chômage partiel, nous serions déjà morts. Mais les conditions de reprise sont tellement floues... Je ne vois pas comment, sans une aide spécifique sur l'année 2021, on pourra s'en sortir.*» | PHILIPPE VERRIÈRE



For Four Walls, par le Ballet de Lorraine

perte de recette d'un million d'euros sur un budget de 4,5 millions. Pour le Ballet Preljocaj ce sont 44 dates en moins (19 annulations définitives dont 5 seulement compensées financièrement) pour une perte de recette de 800 000 €. Dans les deux cas, les dates se partageaient entre France et étranger. Double peine, le Ballet Preljocaj achevait, au moment du confinement italien, une tournée transalpine. Rachid Ouramdane était invité au Japon : «*Les Japonais prenaient tout en charge, les cachets, les répétitions. C'est annulé purement et simplement, sans report.*

BUDGET DU CNM : RECONSTITUÉ, MAIS QUAND ?

Lors du conseil d'administration du Centre national de la musique du 21 avril, les représentants de l'État ont rappelé la promesse ministérielle de reconstituer le budget de l'établissement public, mais les organisations professionnelles s'inquiètent de ne pas avoir de calendrier. C'est, en effet, le CNM qui a pris sur son budget propre pour financer 10 millions des 11,5 M€ du fonds de secours aux entreprises de la musique. À ce prélèvement s'ajoutera la disparition des recettes de la taxe fiscale sur presque six mois, puisque les concerts sont annulés depuis la mi-mars et il n'y a guère de perspective pour l'été. L'année va enregistrer une grosse chute de crédits.

GUSO : AGACEMENT SYNDICAL.

Quatre syndicats ont protesté de l'inadaptation du chômage partiel au GUSO (Guichet unique du spectacle occasionnel), après une réunion du comité de pilotage de ce service, le 20 avril. «*Les services de l'État n'avaient pris aucune mesure pour que les employeurs (occasionnels) puissent verser aux artistes et aux techniciens concernés les indemnités d'activité partielle*», reprochaient la CGT-Spectacle, la CFDT, FO et la CGC. Le 23 avril, le GUSO a présenté une information sur son site, ouvrant une possibilité de déclaration distincte pour la partie de contrat qui n'aurait pu être exécutée et qui serait éligible à l'activité partielle. Elle renvoie à la Direccte pour vérifier l'éligibilité et ne précise pas le calcul de l'indemnité nette à verser au salarié.

AIDES À LA DIFFUSION.

Les partenaires de la Charte d'aide à la diffusion (ONDA, Agence culturelle Grand Est, OARA, Occitanie en scène, ODIA Normandie et Spectacle vivant en Bretagne) rallongent d'un an la durée des aides dont les programmeurs peuvent bénéficier.

CONCOURS DE DANSE VIDÉO.

La finale du 3^e concours de Jeunes chorégraphes de ballet qu'organise le Pôle de coopération chorégraphique du grand Sud-Ouest avec le Ballet de l'Opéra national du Rhin devait se tenir le 31 mai. Elle est reportée. Martin Harriague, lauréat de la première édition, propose le «*Concours chorégraphique depuis chez vous*».

Le lauréat gagne une semaine au festival le Temps d'aimer et la possibilité de monter sa chorégraphie avec le Malandain Ballet. Les candidats réalisent une chorégraphie de 1 minute sur vidéo et l'envoient d'ici le 30 avril sur : tinyurl.com/uhjp6zbTC

AVIGNON

Off: des lieux en détresse économique

L'annulation du Off d'Avignon, annoncée le 16 avril, fragilise de nombreux lieux de la cité des Papes. Le Théâtre Artéphile chiffre déjà ses pertes à 70 000 euros, celui des Lucioles à 100 000, sans les salaires de ses deux directeurs, Ghislaine et Patrick Journaut. Ce dernier confie : « Nous avons remboursé les acomptes des compagnies qui étaient programmées et gardé les avances de celles qui souhaitent jouer à l'été 2021. C'est une catastrophe économique pour nous, car nous louons notre théâtre 50 000 euros par an et nous remboursons des emprunts. Un prêt bancaire à 0 % ne ferait que reporter nos dettes, sans compter qu'il coûte 0,25 % plus une assurance et que le taux n'est pas fixé pour les années suivantes. » Le Théâtre Artéphile, lui, ne pourra pas solliciter de banques car il n'a pas dérogé de bénéficiaires. « Nous compenserons sur nos deniers personnels. Quant à une éventuelle annulation des charges et impôts directs, comme aucun contrat n'est signé, cela n'aurait aucune incidence pour nous », constate Alexandre Mange, son directeur. Parmi les 140 théâtres, beaucoup espèrent – sans trop y croire – la création du fonds d'urgence, réclamé par le Off. Au théâtre du Verbe fou,



ERIC DEGUIN

la directrice Fabienne Govaerts appelle aux dons via la plateforme Helloasso : « Le Verbe Fou ne peut malheureusement bénéficier d'aucune des aides proposées par l'État car il n'entre dans aucune des catégories visées par les décrets actuels », regrette-t-elle.

Si la plupart des compagnies programmées en 2020 sont prioritaires dans les programmations 2021, y aura-t-il besoin d'effectuer un travail de programmation ? « Cela va limiter les créneaux pour d'autres artistes. Il faudra sans doute innover pour répondre à toutes les demandes », analyse Charles Petit, administrateur du Théâtre du Train Bleu. Il ajoute : « Nous assumons seuls les remboursements des acomptes d'un tiers aux 25 compagnies programmées, elles avaient déjà vu leurs représentations supprimées au printemps. Quant à la trésorerie, l'avenir du Train Bleu dépendra surtout de l'attitude des banques. » Au-delà des compagnies, cette annulation touche les salariés en CDD de ces théâtres, près de 30 pour le Train Bleu, une quinzaine pour Artéphile. Les équipes de billetterie, de restauration, les ouvreurs et les attachés de presse ne seront pas engagés et ne toucheront donc aucun salaire. ■ NICOLAS DAMBRE

« Pourrons-nous rouvrir en octobre ? »

Julien Gelas, codirecteur du Chêne noir

AVIGNON OFF. Julien Gelas, est codirecteur du théâtre du Chêne noir avec son père Gérard, l'une des scènes permanentes d'Avignon : « Les conséquences de l'annulation sont dures à encaisser, déclare-t-il. En tant que théâtre permanent, nous avons toujours essayé de maintenir à égalité les saisons d'hiver et d'été. Mais c'est le succès de la saison d'été qui conditionne la bonne marche de la saison d'hiver. Sans le festival, nous ne pouvons pas avoir une programmation de 35 événements le reste de l'année. Nous sommes devant un vide terrible. » L'annulation du festival d'été revient à effacer 30 à 40 % du budget du Chêne noir, le reste reposant sur des subventions qui permettent de financer les charges fixes tandis que la billetterie alimente le budget artistique. « Nous nous posons la question de savoir si nous pourrons rouvrir en octobre. Nous risquons de devoir fermer jusqu'en



décembre, ce qui n'est jamais arrivé, même en 2003. » Quant aux assurances, son espoir est d'autant limité qu'il n'y a pas eu de décret obligeant à l'annulation. Ce qui compte, à ses yeux, c'est d'abord une visibilité sur les aides publiques et sur les conditions de réouverture : « Les scènes permanentes d'Avignon ont besoin d'éléments chiffrés solides. C'est en fonction du soutien qui nous sera apporté que nous pourrons ou pas être solidaires des compagnies que nous aurions dû programmer en mars-avril 2020. Et on ne peut pas attendre chaque mois, chaque semaine, l'évolution en fonction de l'épidémie, pour nous déterminer sur notre activité. On sait qu'il faudra vivre avec le virus, qu'il ne va pas disparaître. Or les gens vont s'entasser dans les transports pour aller travailler. Je ne suis pas sûr que fermer complètement les salles de spectacles soit la bonne solution. » ■ Y. P.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR ANNULER LES CHARGES ?

Pour les entreprises « faisant l'objet d'une prolongation de mesures d'interdiction d'ouverture au public au-delà du 11 mai 2020 » (établissements culturels, bars, hôtels, restaurants...), le Sénat propose un crédit d'impôt correspondant aux impôts directs dus en 2020 et aux cotisations et contributions sociales pour une durée de cinq mois, entre mars et juillet 2020. Il s'agit d'un additif au dernier projet de loi de finances rectificative (PLFR) du gouvernement. Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, avait déjà approuvé le principe d'une annulation des charges pour les secteurs les plus impactés dont la culture. La proposition du Sénat, portée par Albéric de Montgolfier (groupe Les Républicains), entend ainsi aller aux-devant des intentions du gouvernement. Le PLFR doit ensuite être examiné à l'Assemblée nationale.

MATERNITÉ : AVERTISSEMENT DU SFA

Le Syndicat SFA-CGT met en garde contre le risque de perte de droits à l'assurance chômage pour les intermittents du spectacle en congé maternité qui ne pourront justifier d'une fin de contrat de travail entre la fin du congé maternité et leur date anniversaire de renouvellement de droits. Une situation probable puisqu'il n'y aura pas d'emploi dans le spectacle au moins d'ici la mi-juillet. « Ces risques pèsent également pour toutes et tous les salarié-e-s intermittent-e-s en arrêt de travail suite à une affection de longue durée ou un accident du travail », souligne le SFA-CGT qui demande une adaptation des règles.

RADIO : PAS MOINS DE CHANSON FRANÇAISE

L'association Tous pour la musique (TPLM) a réagi aux demandes adressées par certaines chaînes de radios au CSA et au gouvernement de suspendre ou réduire leurs obligations d'exposition de chansons françaises. Ces radios font face à une chute de recettes publicitaires avec la crise. Mais, proteste TPLM, « ces difficultés ne sauraient servir de prétexte aux radios pour s'exonérer de leurs obligations légales en matière de diffusion de chansons d'expression française ou interprétées dans une langue régionale en usage en France, obligations qu'elles combattent et tentent de contourner depuis leur mise en place. » TPLM s'inquiète d'une baisse des revenus des interprètes, auteurs, compositeurs et entreprises qui les accompagnent.

PÉTITION

Proroger les droits d'un an ?

La pétition « Culture en danger », lancée par le metteur en scène Jean-Claude Fall, avait recueilli plus de 25 300 signatures au 21 avril. Cette adresse au président de la République expose sur un ton ferme les difficultés pour les intermittents du spectacle qui devront renouveler leurs droits après 4 mois d'interruption (si la mi-juillet se confirme comme date de reprise). La prolongation de la durée d'assurance chômage est insuffisante, formule la lettre qui explique : « La plupart des spectacles ou des projets reportés ne pourront se réaliser au mieux qu'un an à un an et demi après la réouverture des salles de spectacle. Nous deman-

ons que les droits de tous les artistes et les techniciens intermittents soient prolongés d'une année au-delà des mois où toute activité aura été impossible. Les salariés intermittents qui auraient rapidement reconstitué leurs heures ouvrant droit à indemnisation verraient leur date anniversaire (et leur indemnisation) recalculée, de façon que le système retrouve son état normal le plus rapidement possible. » Cette pétition réunit des artistes et techniciens de tous horizons et toutes disciplines, comme Robert Abirached, Jean-Paul Montanari, Clément Poirée, Michel Portal, Clarika, Marc-Olivier Dupin... (sur change.org, pétition Culture en danger). | Y. P.

La Fesac pour un plan sur la durée

SYNDICATS. La Fesac, Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma, prend acte de l'engagement du président de la République « de mettre en place des mesures de soutien spécifiques pour le secteur de la culture dont l'activité restera à l'arrêt bien après la fin du confinement ». La fédération estime indispensable que la suppression des charges pour les entreprises les plus durement touchées bénéficie à toutes les entreprises du spectacle vivant et enregistré « afin d'éviter qu'une grande partie d'entre elles ne soient contraintes au dépôt de bilan. Cette mesure devra impé-

rativement se poursuivre en 2021 pour soutenir le redémarrage de l'activité de nos entreprises. » La Fesac alerte le Premier ministre sur la situation dramatique du secteur, « l'un des premiers touchés par la crise en raison de l'interdiction des rassemblements, et dont l'activité est à l'arrêt. Il sera l'un des derniers à entrevoir la reprise. Nous en appelons à un plan de soutien massif et ambitieux pour le secteur du spectacle vivant et enregistré. Ce plan doit s'inscrire dans la durée – 24 à 36 mois à minima – afin de permettre à nos entreprises de surmonter cette crise, de redémarrer leur activité et de continuer à créer des emplois. » | Y. P.

SACD: UN FONDS SPECTACLE VIVANT.

La SACD crée un fonds d'urgence dédié aux auteurs de spectacle vivant : théâtre, humour, mise en scène d'œuvre dramatico-musicale, musique de scène, chorégraphie, cirque et arts de la rue. Il est présenté comme le troisième volet du Fonds SACD de solidarité ouvert à la mi-mars et bénéficiera du soutien du ministère de la Culture. Cette aide est dotée d'une enveloppe maximale de 500 000 euros. Comme le fonds qu'elle a déjà initié avec le CNC pour soutenir les auteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du Web, celui-ci vise à attribuer une aide jusqu'à 1 500 € pour les auteurs de spectacle vivant dont c'est l'activité principale et qui n'ont pu bénéficier ni du Fonds de solidarité d'État pour les très petites entreprises et les indépendants, ni d'une mesure de chômage partiel, excepté si elle est inférieure à 1 500 €. Elle ne pourra pas non plus se cumuler avec l'aide du Fonds audiovisuel SACD ni avec le soutien mis en place par le Centre national du livre et la Société des gens de lettres. Les conditions sont une perte de revenus nets de droits d'auteur de 50% au mois de mars et d'avril par rapport à la moyenne mensuelle des revenus 2019 ou même à une période plus longue. La SACD remercie le ministre de la Culture, « pour la confiance qu'il lui accorde dans la mise en œuvre de ce fonds et pour son soutien aux auteurs du spectacle vivant qui devra être complétée et renforcée dans le cadre du futur plan de relance pour la culture ».

INITIATIVE

À Bordeaux, des artistes dans les quartiers

Le confinement, à Bordeaux, n'empêche pas l'art de coloniser les rues. La Ville le démontre avec son dispositif « Gardons le lien avec la culture ». Outre les contenus numériques des opérateurs, elle fait intervenir, deux fois par semaine dans chaque quartier, des musiciens et des comédiens bordelais. Les premiers jouent en solo, duo ou trio sous les fenêtres. Les seconds, constitués en brigade de crieurs de rue, transmettent les messages des Bordelais : petites annonces, poèmes ou déclarations d'amour collectés via les réseaux sociaux. L'appel aux artistes est passé par les associations subventionnées par la Ville et un budget de 20 000 euros a été dédié. « C'est une manière de soutenir les artistes en leur versant des cachets et de s'adresser à la population autrement qu'avec des ressources numériques, pleines de potentiel

mais vectrices aussi d'inégalités », défend Fabien Robert, premier adjoint en charge de la culture. Ces interventions respectent les règles sanitaires en vigueur. Les lieux – sauf ceux des crieurs – ne sont pas annoncés à l'avance pour éviter les déplacements et les artistes ont pour consigne de s'arrêter si un attroupement se forme. Autre initiative, à destination cette fois des soignants : une dizaine de musiciens de l'Orchestre national Bordeaux Aquitaine, accompagnés



d'une danseuse du ballet, ont joué le 10 avril dans la cour de l'hôpital Saint-André. « Étant entendu que le déconfinement culturel ne sera pas pour le 11 mai, je suis convaincu qu'un certain nombre d'opérateurs culturels proposeront ce type d'initiatives », imagine Fabien Robert. En parallèle du dispositif, la Ville a mis en place un fonds d'urgence pour les associations et informe, par e-mail et WhatsApp, des différentes aides proposées au secteur. Elle planche aussi avec ses opérateurs culturels et les artistes volontaires sur la relance artistique et culturelle : « On s'interroge sur le rôle que peut jouer la Ville pour aider à la relance qui risque de durer une bonne année, comment on peut passer des commandes et faire des appels à la création un peu exceptionnels, que faire des événements qu'on n'a pas pu organiser. » | DAVID PROCHASSON

ARTS DE LA RUE ET DU CIRQUE

« Penser le présent, imaginer l'avenir »

Mathieu Maisonneuve, président de l'association des centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public et directeur de l'Usine, à Tournefeuille (31).

L'association des centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public apporte son soutien aux professionnels, artistes et techniciens [...] des arts de la rue et de l'espace public et salue les décisions rapides prises par le ministère de la Culture et les collectivités. Les Cnarep s'engagent à apporter des réponses positives aux équipes qu'elles avaient prévu de programmer ou d'accompagner notamment d'un point de vue financier, même en cas d'annulation sans report.

Aujourd'hui, les enjeux sont multiples, tant pour la survie de la création en espace public que pour les outils de travail que sont les Cnarep, poursuit Mathieu Maisonneuve. Aussi, nos préoccupations sont nombreuses. Pour demain : le secteur des arts de la rue et de l'espace public fait partie de ceux qui sont le moins dotés notamment par le ministère de la Culture et il devra faire face malgré tout car demain, les publics seront à nouveau (et c'est ce à quoi nous aspirons) très nombreux dans nos espaces publics, désireux de voir des spectacles et de partager des émotions en groupe. Néanmoins, nous nous



D.R.

interrogeons – à l'heure où de nombreux festivals de printemps et d'été (Les Turbulentes, Viva Cité, les Rencontres d'ici et d'ailleurs...) sont annulés et où nos saisons territoriales subissent le même sort, à l'heure où nous ne savons toujours pas si les festivals de Chalon ou d'Aurillac pourront exister, à l'heure aussi où de nombreuses résidences de création sont annulées et en attente de report, à l'heure enfin où les artistes et techniciens, les intermittents de notre pays ne peuvent plus travailler – sur ce qu'il adviendra de notre secteur.

Ce coup d'arrêt nous expose – à l'instar de l'ensemble des acteurs du spectacle vivant – à de graves difficultés. Aussi, nous appelons ce jour tous nos partenaires à poursuivre avec nous les efforts pour trouver les solutions et les moyens nécessaires à la relance de notre secteur dans les semaines et les mois à venir. Parce que l'art et la culture font partie des

besoins vitaux de nos concitoyens et doivent survivre à cette pandémie pour remplir leurs missions d'intérêt général et d'utilité sociale. C'est aussi l'ensemble des viviers économiques qui compose nos territoires qui va être durablement et profondément impacté.

Enfin, nous appelons le gouvernement à ne pas surenchérir sur les enjeux sécuritaires. Les conséquences post-attentats de 2015 ont eu de graves effets tant sur la création en espace public que pour les organisateurs. Il serait insupportable qu'à la crise sans précédent que nous traversons s'ajoutent des mesures qui tueraient nos modes d'expression. Imaginons demain les désirs forts des publics, des auteurs, des acteurs, des metteurs en scènes... de travailler dans l'espace public, dont l'ensemble des Français aura été privé dans le cadre du confinement, imaginons les réalités de nos sociétés post Covid-19 où les arts de la rue et de l'espace public sauront – comme ils ont toujours su le faire – amener du rêve et de la poésie, imaginons enfin les effets désastreux pour notre secteur si nous ne pouvions pas répondre à ces défis. ■

« Avançons »

Philippe Le Gal, président de Territoires de cirque, association de structures de production et de diffusion artistique, et directeur du Carré magique, pôle national des arts du cirque, à Lannion (22).

Demain n'est pas encore là. Il n'empêche. Nous avons une responsabilité majeure : nous projeter. Penser l'après. L'urgence de cette crise s'est traduite dans un premier temps – dès la mi-mars – par la recherche immédiate de réponses pragmatiques. [...] Le monde de la culture s'est amplement mobilisé, ses organisations professionnelles se sont adaptées, ont travaillé d'arrache-pied avec le ministère de la Culture et les collectivités territoriales. Cela en un temps record.

En ce mois d'avril, l'incertitude sanitaire demeure. Nous sommes attentifs et respectueux de l'engagement des personnels médicaux et plus largement de celles et ceux qui luttent sans relâche et qui auront beaucoup de choses à nous dire prochainement. Nous serons à leur écoute, il ne saurait en être autrement. L'incertitude vaut aussi et douloureusement pour le monde de l'art et de la culture. Les saisons des théâtres, avec des créations à découvrir ce printemps, préfiguraient le temps des festivals, essentiels à la planète cirque.

Aujourd'hui, soyons lucides et responsables, l'évidence s'impose : se retrouver, nombreux, en un même espace, pour un grand ou plus petit festival, n'est pas pour cet été.

Réengageons notre capacité à penser demain. Nous voulons que la création circassienne retrouve sens dans les meilleurs délais, cette projection est plus qu'essentielle, elle est impérative. Il nous faut imaginer non pas l'impossible, cette « révolution culturelle du XXI^e siècle que nous attendrions tous », n'ayons pas cette prétention mais acceptons tout simplement de jouer cartes sur table. Les réseaux professionnels existent, ils sont très réactifs, et les institutions sont également impliquées.

Alors avançons. Nous pouvons nous projeter, ce n'est affaire que de volonté et de temps. Et ce temps, paradoxalement, nous est offert. Nous pouvons donc mobiliser nos forces dès lors que les garanties réelles – et non pas de principe – sont bien là : l'État, garant de l'équité de traitement au-delà des seuls réseaux labellisés, avec des règles précises dans la mise en œuvre des soutiens au spectacle vivant public ; les collectivités s'engageant à tenir les budgets culture en 2021 et 2022 ;



D.R.

les établissements artistiques et culturels, dès lors que leur statut et leurs moyens le permettent, prêts à dégager le maximum de fonds disponibles pour accompagner les résidences et les projets de créations sur cette année 2020, en puisant s'il le faut dans leurs réserves et en imaginant de manière collective, en région, de nouveaux espaces-temps de diffusion.

Si ces trois conditions sont réunies, le travail peut s'engager sans plus attendre en partant des territoires, creusets de la culture pour tous. Un travail partagé avec les équipes artistiques, pensé pour le public qu'il nous faudra pouvoir retrouver en toute sérénité.

[...] La priorité est bien là, retrouver très vite des espaces de travail – en toute sécurité –, ouvrir les chapiteaux, les théâtres, redéfinir les géographies et le temps des créations, mutualiser les outils, nous associer encore plus, être plus sobres dans nos approches, nos déplacements, agir collectivement.

Le cirque de création est à la fois cet art populaire, curieux des autres arts, et un laboratoire complexe de l'évolution des formats artistiques. De cette pluralité, faisons une force pour préparer demain. Avançons. ■

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'ESPACE 1789, (CINÉMA ET LIEU DE SPECTACLES PLURIDISCIPLINAIRES)

Pouvoir adjudicateur / entité adjudicatrice

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Saint-Ouen, 6 place de la République, Point(s) de contact : Unité marchés publics, 93400, Saint-Ouen-sur-Seine, F, Courriel : marchespublics@mairie-saint-ouen.fr, Adresse(s) internet : Adresse principale : <https://www.saint-ouen.fr/> Adresse du profil acheteur : <https://www.maximilien.fr/>

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvanced-Search&AllCons&selectedorg=d5j> Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées : par voie électronique à l'adresse : <https://marches.maximilien.fr/>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Département(s) de publication : 75, 93

Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'ESPACE 1789, (CINÉMA ET LIEU DE SPECTACLES PLURIDISCIPLINAIRES) Numéro de référence : DSP 2019-54

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 92130000

II.1.3) Type de marché

Services

Description

OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'ESPACE 1789, (CINÉMA ET LIEU DE SPECTACLES PLURIDISCIPLINAIRES)

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° : lot unique

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 92130000
Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR106
Lieu principal d'exécution : Saint-Ouen-sur-Seine

II.2.4) Description des prestations :

La Ville de Saint-Ouen-sur-Seine confie la gestion et l'exploitation de l'équipement culturel dénommé l'Espace 1789, situé au 2/4 rue Alexandre Bachelet

à Saint-Ouen-sur-Seine (93400) à un professionnel, par voie contractuelle, via un contrat de concession de service public par affermage.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du projet

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : euros
Durée : 72 mois

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Spectacle, Vidéo, cinéma

Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Chaque candidat remettra un dossier de candidature, contenant les justifications suivants : La lettre de candidature (ou DC1) signée par la personne habilitée à engager l'entreprise et en cas de groupement en précisant sa composition et la désignation du mandataire une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5, L 2141-7 à L 2141-11 et R 2143-3 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. - notamment un extrait de registre du commerce et des sociétés K, Kbis ou équivalent ; - la copie des certificats attestant de la régularité de la situation du candidat au regard de ses obligations fiscales et sociales (attestations de versement de cotisations déléguées par les organismes compétents); - le cas échéant, la copie du jugement de redressement judiciaire ; le cas échéant, les pièces prévues aux articles R 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail, ainsi que celle mentionnée aux articles D. 8254-2 à 5 du code du travail) ; 2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article 45 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 et dans les conditions fixées aux articles 20 et 21 sont exacts.

III.1.2) Capacité économique et financière

Extrait des bilans et comptes de résultats pour les 3 derniers exercices clos disponibles dans le cas où la publication des bilans est prescrite par la législation du pays dans lequel le candidat est établi ou tout autre document reprenant les mêmes données concernant l'ensemble de

l'activité du candidat et concernant le domaine d'activité objet de la délégation de service public • Le cas échéant, autres documents permettant de vérifier les garanties professionnelles et financières dans le domaine de la gestion envisagée. • attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle pour l'activité objet de la délégation ;

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

- Présentation générale du candidat ;
- son savoir-faire en matière de réalisation et d'exploitation en rapport avec l'objet de la délégation
- les références pertinentes vérifiables du candidat au cours des cinq dernières années pour les missions d'exploitation, relatives à des prestations similaires à celles faisant l'objet de la présente consultation
- les moyens techniques et humains du candidat (effectifs par catégorie de personnels, qualifications, outillage, matériels, équipements techniques)

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI

Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres :

1er juin 2020 - 12:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



MAIRIE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig, 93400, Saint-Ouen-sur-Seine, F, Téléphone : (+33) 49 20 20 00, Courriel : greffe.ta-montreuil@juradmin.fr, Adresse internet : <http://montreuil.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Recours gracieux : dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision faisant grief, en s'adressant à : Monsieur Le Maire de Saint-Ouen-sur-Seine Mairie de Saint-Ouen-sur-Seine 6, place de la République 93406 Saint-Ouen-sur-Seine Cedex Tél. : 01.49.45.67.89

Référé précontractuel : Il peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat en s'adressant à : Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis Préfecture de Seine-Saint-Denis 124, rue Carnot 93000 Bobigny Tél. : 01.41.60.60.64

Référé contractuel : Ce recours est possible dans un délai d'un mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché. Recours en contestation de validité contractuelle dit recours Tropic Travaux, est possible dans un délai de deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées." Pour ces deux derniers recours, la demande doit être adressée au : Tribunal administratif de Montreuil 7, rue Catherine Puig 93100 Montreuil Tél : 01 49 20 20 00 Fax : 01 49 20 20 99

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

Description

Adresses supplémentaires et points de contact

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : marchespublics@mairie-saint-ouen.fr auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

auprès du ou des points de contact susmentionnés



L'Association Métis'Gwa
Recrute

Un.e Responsable Administration et Développement

Le travail de Métis'gwa s'inscrit depuis plusieurs années, dans le désir de faire émerger une dynamique de cirque contemporain dans les Caraïbes, un cirque qui croise les danses, les rythmes et les cultures. Métis'Gwa développe une filière à l'échelle Amazonie-Caraïbes pour favoriser la création artistique en cirque et danse dans ces territoires et accompagner la structuration d'un écosystème adapté à ces disciplines, en dialogue avec les autres champs de la création : diffusion, médiation et formation. Face à un changement d'échelle important, Métis'Gwa a besoin de consolider son modèle pour préserver et augmenter son utilité artistique et sociale. Budget annuel 500 000 euros.

Missions

Sous l'autorité de la Directrice de l'association, et en étroite collaboration avec l'équipe, le/la responsable de développement et de l'administration aura les missions suivantes :

Développement et gestion des ressources

- Préparation des budgets de l'association
- Développement des ressources et suivi administratif des dossiers engagés : mécénat, sponsoring, subventions, ressources propres
- Élaboration et suivi des dossiers européens : suivi, remontée de dépenses, relation avec les partenaires du projet
- Suivi et développement des outils de pilotage pour affiner le modèle économique et la stratégie de développement de l'association : plan de trésorerie, budgets prévisionnels, comptabilité analytique, tableaux de bord...
- Mise en place d'une méthodologie de suivi avec la direction
- Gestion des devis, de la facturation, et du contrôle comptable en lien avec le cabinet comptable
- Suivi de la relation administrative avec les autorités de tutelle et les financeurs

Production & diffusion

- Montage financier des projets et suivi financier des productions
- Négociation, contractualisation et suivi de la relation contractuelle pour l'ensemble des accords passés lors de la production (contrats de cession, coproductions, etc.)
- Négociation, contractualisation et suivi de la relation contractuelle avec les artistes et techniciens impliqués dans les projets

Stratégie d'innovation et d'hybridation du modèle

- Participation avec la direction dans la réflexion pour hybrider le modèle économique avec d'autres secteurs porteurs (social, éducation, prestations etc.), affiner le positionnement de l'association comme acteur de l'ESS en Guadeloupe et à l'échelle internationale
- Participation au groupe d'étude pour la création d'un tiers lieu créatif en Guadeloupe

Profil attendu

- Organisation et rigueur, réactivité et créativité
- Polyvalence et capacité à s'adapter à des contextes changeants et à différentes cultures
- Capacité à prendre en compte les enjeux d'une structure en changement d'échelle
- Capacité à travailler en équipe
- Grande autonomie
- Qualités relationnelles, rédactionnelles et diplomatiques
- Très bonne connaissance de l'anglais (écrit, lu, parlé)
- Capacité à adapter son temps de travail (soir, week-end)
- Une connaissance du secteur du spectacle vivant, de l'éducation artistique et de leurs réseaux institutionnels serait appréciée et/ou une connaissance des réseaux ESS et de l'économie collaborative et/ou des financements européens (Interreg, FSE, Culture)

Formation & expérience

- Niveau bac+4/5 formation supérieure en école de commerce, IEP, IAE (management culturel, marketing...) ou dans les domaines de l'administration et de la gestion culturelle
- Expérience souhaitée sur un poste similaire
- Permis B et véhicule exigés

Salaires et conditions

Poste en CDI - Groupe 2 - Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) - Statut Cadre
 Salaire 3000 euros Brut
 Durée de travail Hebdomadaire | 35h
 Date d'embauche prévisionnelle | début septembre (possibilité plus tôt)
 Lieu de travail | Quatre Chemins - route de Chazeau 97139 Les Abymes (Guadeloupe)



Contact

Métis'Gwa - recrutement
 +590 6 90 46 14 88 - metisgwa971@gmail.com
 Facebook : metisgwa / www.metisgwa.com

PROF.CULTURE



Points communs, scène nationale de
Cergy-Pontoise et du Val d'Oise recrute :

UN/E DIRECTEUR/E TECHNIQUE EN CDI

Secteur : spectacle vivant

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

Points communs - Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise, dirigée par Fériel Bakouri, se définit comme un pôle de création et de diffusion du grand ouest francilien rassemblant 2 lieux et 3 salles, avec une programmation pluridisciplinaire (70 spectacles/140 représentations chaque saison). Le projet artistique, animé par une équipe de 35 personnes, se déploie autour de trois axes fondateurs qui traversent l'ensemble de l'activité de la scène nationale :

- > **Arts et humanités : comment la culture donne prise sur le monde ?**
- > **Nouvelles générations** : réinvestir un imaginaire commun en faisant avec et pour la jeunesse (adolescents et jeunes adultes)
- > **Arts, paysage et urbanisme** : comment s'approprier le territoire ? (Projets en espace public et décentralisation)

Lieu fédérateur des habitants du territoire dans toutes leurs diversités, mais aussi des artistes et des partenaires, Points communs construit sa programmation autour de temps forts.

A l'occasion des **temps forts Génération(s)**, **Week-end en famille et Arts & Humanités**, des temps d'échange, de rencontre, de pratique, de fête sont ainsi inventés avec les artistes et les associations locales pour un **nouveau mode de vie du lieu** au-delà de la représentation. Au cœur du projet et des saisons de la scène nationale, les **projets en espace public et les projets participatifs** créent également une nouvelle relation avec les habitants et les publics.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité de la Directrice de l'établissement et en étroite collaboration avec l'Administratrice et la Secrétaire Générale, le/la Directeur/trice Technique est responsable de la réalisation et de l'exploitation technique des activités de Points communs, nouvelle scène nationale ainsi que de la gestion des bâtiments.

PRINCIPALES MISSIONS

Exploitation de l'activité

- Définition des besoins techniques des projets artistiques et des activités afin de garantir leur faisabilité dans le respect des contraintes techniques et financières
- Responsable de la préparation et de l'exploitation technique des activités programmées en tous lieux par l'établissement, en lien avec les régisseurs généraux : Élaboration du planning général de l'occupation des espaces, évaluation des besoins (ressources humaines / matériel) et mise en œuvre de l'accueil technique des activités en concertation avec les interlocuteurs extérieurs (compagnies, artistes, partenaires, locataires du lieu, services internes...)

Gestion budgétaire

- Responsable de la préparation, de l'exécution et du suivi du budget technique
- Validation et suivi des dépenses techniques (achats/location/SAV/investissements)

Encadrement et animation du service

- Responsable de l'encadrement et de la gestion de l'organisation du travail du personnel technique permanents (7 permanents dont 1 en recrutement et 1 apprentie) et de l'équipe intermittente
- Animation de l'équipe technique (réunions de service et de projet en transversalité avec les autres services)

Gestion du bâtiment

- Responsable de la maintenance nécessaire aux bâtiments et aux équipements de l'établissement et du budget afférent, en lien avec l'Agglomération de Cergy-Pontoise et les différents prestataires
- Élaboration des plans d'investissement et réalisation des cahiers des charges
- Responsable de la bonne gestion du parc informatique et téléphonique en lien avec les prestataires et l'Administratrice
- Responsable du respect et de l'application des règles de sécurité et d'hygiène, élaboration des plans de prévention des risques et mise à jour du document unique de l'établissement
- Assure la responsabilité déléguée en matière de sécurité des bâtiments et des publics / chargé des relations avec les commissions de sécurité

Permanence (soir et week-end)

PROFIL ET COMPÉTENCES

Aptitudes managériales : animation d'équipe, sens de l'écoute, capacité à s'organiser
 Dynamisme et réactivité
 Rigueur, planification et autonomie
 Expérience exigée sur un poste similaire de structure pluridisciplinaire
 Expérience des projets participatifs et en espace public appréciée
 Force de proposition, capacité d'initiative et engagement
 Maîtrise des règles de sécurité spécifique ERP
 Maîtrise des outils bureautiques et du logiciel TIS apprécié
 Maîtrise de l'anglais souhaitable
 SSIAP 1 et Permis B obligatoires

Date de prise de fonction : Prise de poste idéale en juin 2020 selon disponibilité.

Date limite de candidature : 15 mai 2020

Candidature à adresser à l'attention de Fériel Bakouri, directrice
 assistante.direction@points-communs.com

Calendrier de recrutement : 1er entretien le 27 mai 2020 / 2ème entretien le 8 juin 2020

Rémunération envisagée : Groupe 3 de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles

Lieu : Points communs, nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise
 BP60307 - 95027 Cergy-Pontoise Cedex

Site web : points-communs.com

PROF.CULTURE



Située dans l'Oise,
à 70 km de Paris
ville universitaire
de 60 000
habitants
au sein d'une
agglomération
de plus de
100 000 habitants
Préfecture du
département

Préfecture de l'Oise, la ville de Beauvais labellisée Ville d'Art et d'Histoire recrute
pour le **la Maladrerie Saint-Lazare de Beauvais** :

Un régisseur général (h/f)

Direction des affaires culturelles

Catégorie B

Statutaire ou à défaut contractuel

La Maladrerie Saint-Lazare de Beauvais, site historique remarquable des 12-ème et 13-ème siècles, est aujourd'hui un lieu culturel, patrimonial et touristique également ouvert sur l'économie : concerts, expositions, festivals, résidences artistiques, visites guidées et ateliers, salons professionnels et conventions d'entreprises. Une étude est en cours pour poursuivre la restauration globale du site et y développer de nouveaux services et de nouvelles activités. La Maladrerie s'inscrit à Beauvais dans un tissu culturel et patrimonial dense comprenant une scène nationale, une scène de musiques actuelles, un centre des arts du cirque et de la rue, une école d'art, un conservatoire à rayonnement départemental, un lieu d'art contemporain, un CIAP, un musée et une cathédrale d'exception. Qualifiée de « ville à la campagne », Beauvais propose également sur son territoire de nombreuses activités de loisirs et de détente.

Sous l'autorité du responsable de la régie technique des affaires culturelles et en lien direct avec la responsable de la Maladrerie Saint-Lazare, la-le régisseur-euse général-e est chargé-e de concevoir et mettre en œuvre les dispositifs techniques nécessaires à la conduite des activités.

Le travail s'accomplit principalement à la Maladrerie et de façon plus ponctuelle hors les murs en participant aux manifestations programmées par la direction des affaires culturelles.

Activités :

- Assurer la régie générale des actions programmées dans et hors les murs
- Assurer le suivi du calendrier et la planification des manifestations
- Négocier les fiches techniques
- Conduire les études techniques préalables à la réalisation des actions
- Organiser et superviser le travail du personnel technique intermittent du spectacle
- Assurer certaines régies son et/ou lumière pour de petites formules
- Veiller à l'application des règles de sécurité
- Accompagner la mise en œuvre technique des locations
- Réaliser les aménagements des espaces pour l'ensemble des manifestations
- Veiller à la bonne utilisation des matériels et à leur maintenance
- Accueillir les résidences et les enregistrements
- Élaborer et suivre la réalisation des budgets en lien avec sa hiérarchie
- Gérer une régie d'avance pour l'organisation des activités

Conditions de travail :

Poste à temps complet avec annualisation du temps de travail sur une base de 35 heures hebdomadaires. Les horaires sont établis en fonction de la programmation et des activités de l'établissement ; grande disponibilité et flexibilité requises ; travail fréquent en soirée et week-end.

Profil :

Vous avez une bonne connaissance de l'ensemble des techniques du spectacle et/ou de l'événement (une spécialisation en son sera appréciée).

De formation supérieure en relation avec le poste et/ou expérience significative vous maîtrisez la réglementation régissant les ERP (une formation « prévention des risques et sécurité pour la licence d'exploitant » serait appréciée).

Vous savez utiliser les consoles numériques et vous maîtrisez l'outil informatique.

Vous possédez idéalement : habilitation électrique - CACES – SSIAP 1 - permis B.

Votre rigueur, votre expertise, votre sens du service et votre autonomie vous permettront de prendre des initiatives et de prioriser les urgences selon les besoins.

Vos qualités relationnelles et organisationnelles ne sont plus à démontrer.

Contact : Eric Mansard, responsable de la régie technique au 06 99 96 45 30.

Votre candidature (lettre + CV) est à adresser à madame le Maire, direction des ressources humaines par mail à mbourdin@beauvais.fr **jusqu'au 10 mai 2020.**



Conservatoire Maurice Ravel
Pays Basque
Iparraldeko Kontserbatorioa

REGIE AUTONOME
CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL



Orchestre Symphonique
du Pays Basque
Iparraldeko Orkestra

Classé par le Ministère de la Culture « Conservatoire à Rayonnement Régional », le Conservatoire Maurice Ravel (1920 élèves) est un lieu incontournable d'enseignement artistique de la danse, de la musique et du théâtre mais également de diffusion avec l'Orchestre Symphonique du Pays Basque regroupés au sein de la Régie autonome de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB). Le conservatoire, implanté historiquement à Bayonne, étend son activité sur les communes d'Hendaye, de Biarritz et de Saint-Jean-de-Luz.

Recrute

UN ENSEIGNANT DE FORMATION MUSICALE (H/F)

A TEMPS COMPLET

Cadre d'emploi (B) : Assistant d'Enseignement Artistique

MISSIONS

Sous l'autorité du conseiller pédagogique du département culture musicale, et en lien avec les collègues du département, vous aurez en charge d'accompagner en équipe les projets d'apprentissage des élèves qui vous seront confiés en formation musicale.

Dans la dynamique créée par la saison culturelle de l'établissement, vous serez amené(e) à participer à l'élaboration et à la conduite de projets pédagogiques.

Vous aurez notamment pour missions :

- L'enseignement de la formation musicale sur l'ensemble des sites
- La participation dynamique aux activités, réunions et projets pédagogiques en lien avec le projet d'établissement

PROFIL

- Sens du service public
- Aptitude pour le travail en équipe, aisance relationnelle, bonne écoute et communication, capacité à rendre compte
- Grande compétence artistique
- Goût prononcé pour la pédagogie
- Disponibilité
- Capacité à construire son action en cohérence avec le projet d'établissement
- Permis B indispensable

Recrute

UN ENSEIGNANT DE CHANT LYRIQUE (H/F)

A TEMPS COMPLET

Cadre d'emploi (A) : Professeur d'Enseignement Artistique

MISSIONS

Sous l'autorité du conseiller pédagogique danse, et en lien avec les collègues du département, vous aurez en charge d'enseigner la danse classique. Sous l'autorité du conseiller pédagogique du département culture musicale, et en lien avec le chef de chant et les collègues du département, vous aurez en charge d'accompagner en équipe les projets d'apprentissage des élèves qui vous seront confiés.

Dans la dynamique créée par la saison culturelle de l'établissement, vous serez amené(e) à participer à l'élaboration et à la conduite de projets pédagogiques.

Vous aurez notamment pour missions :

- L'enseignement du chant lyrique sur l'ensemble des sites
- La participation dynamique aux activités, réunions et projets pédagogiques en lien avec le projet d'établissement

PROFIL

- Sens du service public
- Aptitude pour le travail en équipe, aisance relationnelle, bonne écoute et communication, capacité à rendre compte
- Grande compétence artistique
- Goût prononcé pour la pédagogie
- Disponibilité
- Capacité à construire son action en cohérence avec le projet d'établissement
- Permis B indispensable

PROF. CULTURE

Postes à pourvoir au 1er septembre 2020

CANDIDATURE à adresser **avant le 1 juin 2020** à :

M. le Président du Conservatoire à Rayonnement Régional MAURICE RAVEL

Dépôt et renseignements : rh@cmdt-ravel.fr

Dépôt par courrier : 29 cours du comte de Cabarrus 64100 Bayonne



REGIE AUTONOME
CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL



Classé par le Ministère de la Culture « Conservatoire à Rayonnement Régional », le Conservatoire Maurice Ravel (1920 élèves) est un lieu incontournable d'enseignement artistique de la danse, de la musique et du théâtre mais également de diffusion avec l'Orchestre Symphonique du Pays Basque regroupés au sein de la Régie autonome de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB). Le conservatoire, implanté historiquement à Bayonne, étend son activité sur les communes d'Hendaye, de Biarritz et de Saint-Jean-de-Luz.

Recrute

UN ACCOMPAGNATEUR DANSE aux PERCUSSIONS (H/F) - A TEMPS COMPLET

Cadre d'emploi (B) : Assistant d'Enseignement Artistique

MISSIONS

Sous l'autorité de la Responsable Pédagogique Danse, et en lien avec les collègues du département danse, vous participez à la formation des élèves danseurs à travers votre mission principale d'accompagnement aux percussions des cours de danse contemporaine.

Dans la dynamique créée par la saison culturelle de l'établissement, vous serez amené(e) à participer à l'élaboration et à conduite de projets pédagogiques.

Vous aurez notamment pour missions :

- L'accompagnement aux percussions des classes de danse contemporaine de tous les cycles et particulièrement de Cycle d'Orientation Professionnelle
- La participation dynamique aux activités, réunions et projets en lien avec le projet d'établissement

PROFIL

- Sens du service public
- Maîtrise et expérience de l'accompagnement danse
- Aptitude pour le travail en équipe, aisance relationnelle, bonne écoute et communication, capacité à rendre compte
- Grande compétence artistique
- Goût prononcé pour la pédagogie envers tous les publics
- Disponibilité
- Capacité à construire son action en cohérence avec le projet d'établissement
- Permis B indispensable

Recrute

UN ENSEIGNANT DE DANSE CLASSIQUE (H/F) - A TEMPS COMPLET

Cadre d'emploi (B) : Assistant d'Enseignement Artistique

MISSIONS

Sous l'autorité du conseiller pédagogique danse, et en lien avec les collègues du département, vous aurez en charge d'enseigner la danse classique et d'accompagner en équipe les projets d'apprentissage des élèves qui vous seront confiés. Dans la dynamique créée par la saison culturelle de l'établissement, vous serez amené(e) à participer à l'élaboration et à la conduite de projets pédagogiques.

Vous aurez notamment pour missions :

- Enseigner la danse classique depuis le cycle d'initiation
- Organiser et suivre les études des élèves
- Participer aux différents enjeux culturels au moyens de plusieurs dispositifs comme l'Éducation Artistique et Culturelle ou les Classes à Horaires Aménagées.
- Imaginer, porter et coordonner au sein de l'équipe des actions visant à toucher tous les publics
- Participer avec implication tout en étant force de proposition aux activités, réunions, et aux projets développés dans le cadre du projet d'établissement
- Veille artistique et de mise à niveau de sa pratique

PROFIL

- Sens du service public
- Maîtrise et expérience de la pédagogie en danse classique avec une ouverture à la danse contemporaine et basque
- Aptitude pour le travail en équipe, aisance relationnelle, bonne écoute et communication, analyse, capacité à rendre compte
- Grande compétence artistique
- Goût prononcé pour la pédagogie envers tous les publics
- Disponibilité
- Capacité à construire son action en cohérence avec le projet d'établissement
- Diplôme d'État
- Permis B indispensable

PRO-CULTURE

Postes à pourvoir au 1er septembre 2020

CANDIDATURE à adresser **avant le 1 juin 2020** à :

M. le Président du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Dépôt et renseignements : rh@cmdt-ravel.fr

Dépôt par courrier : 29 cours du comte de Cabarrus 64100 Bayonne

Structures de création et de diffusion

Direction

THÉÂTRE DE NAMUR (Belgique). Direction générale (h/f). [◀ Voir ci-dessous](#)

COMÉDIE POITOU-CHARENTES à Poitiers (86). Un ou des artistes (h/f). Cand. 24/04. Pour le 1/01. www.comedie-pc.fr

ARA, à Roubaix (59). Codirecteur en charge des actions de médiation culturelle (h/f). Cand. 28/04. CDI pour le 1/09. recrutementara@ara-asso.fr

ACB ACTION CULTURELLE DU BARROIS à Bar-le-Duc (55). Directeur (h/f). Cand. 1/05. Pour le 4/01/2021. www.acbscene.com

ATELIER THÉÂTRE JEAN-VILAR, à Louvain-la-Neuve (Belgique). Directeur (h/f). Cand. 5/05. Pour le 1/01/2021. candidature@atjv.be

Administration / production / diffusion

ASSOCIATION MÉTIS'GWA (Guadeloupe). Responsable

administration et développement (h/f). [◀ Voir page 9](#)

LE PHÉNIX, scène nationale à Valenciennes (59). Responsable de production (h/f). Cand. 15/05. CDI pour le 24/08. barnaud@lephenix.fr

LE QUATUOR BÉLA, à Chambéry (73). Administrateur (h/f). Cand. 5/05. Entretiens le 02/06. CDI pour le 1/07. www.profilculture.com

PAPA'S PRODUCTION, au Havre (76). Responsable administratif et financier (h/f). Cand. 26/04. Pour juillet. candidature@papasprod.com

MAISON DES JONGLAGES, à La Courneuve (93). Chargé de la coordination et des actions artistiques et culturelles (h/f). Cand. 10/05. Entretiens du 24 au 29/05. CDD du 15/06 au 31/12. www.profilculture.com

L'ÉPICERIE MODERNE, à Feyzin (69). Responsable d'administration (h/f). Cand. 26/04. Entretiens entre les 4 et 15/05. CDD de juin à décembre. francois@epiceriemoderne.com

TRANSE EXPRESS, à Eure (26). Coordinateur de la Gare

à Coulisses (h/f). Cand. 4/05. Entretiens les 13-14/05. Pour le 27/08. www.profilculture.com

QUELQUES P'ARTS... - SOAR, À Boulieu-les-Annonay (07). Administrateur (h/f). www.profilculture.com

LA PÉNICHE - ASSOCIATION MOSAÏQUES, à Chalon-sur-Saône (71). Responsable d'administration (h/f). Cand. 1/06. CDI. leo@lapeniche.org; sophie@lapeniche.org

THÉÂTRE DES SALINS à Martignes (13). Secrétaire général (h/f). Cand. 20/04. Pour le 24/08. e.gialis@les-salins.net

LE NEST, à Thionville (57). Administrateur (h/f); Cand. 25/04. + Chargé des relations avec les publics et la jeunesse (h/f); Cand. 24/04; pour le 18/05. direction@nest-theatre.fr

ROCKSANE à Bergerac (24). Chargé d'administration (h/f); Cand. 3/05; à pourvoir dès le 12/05 + Chargé de l'action culturelle et de la communication (h/f); Cand. 30/04; pour septembre; overlook@wanadoo.fr

Communication / relations publiques

TANDEM, à Arras (62) et Douai (59). Responsable des relations avec le public (h/f). Cand. 26/04. Entretiens dès le 11/05. rh@tandem.email

ANTIPODES MJC RENNES. Responsable (h/f) de communication et des relations publiques. Cand. 30/04. CDI. recrutement@antipode-mjc.com

Technique

POINTS COMMUNS à Cergy-Pontoise (95). Directeur technique (h/f). [◀ Voir page 9](#)

THÉÂTRE DE NÎMES (30). Régisseur général (h/f). Cand. 30/04. Pour septembre. f.burgy@theatredenimes.com; attache.administration@theatredenimes.com

OPÉRA DE ROUEN NORMANDIE (76). Régisseur général (h/f). Cand. 30/04. <http://operaderouen.fr>

9-9BIS, à Oignies (62). Régisseur technique lumière (h/f). Cand. 31/05. CDI à pourvoir le 1/09. info@9-9bis.com

LE SANS RÉSERVE, à Périgueux (24). Régisseur général (h/f). Cand. 16/04.

ANNONCES EMPLOIS

Structures de création, structures de diffusion (tous postes administratifs et techniques), organismes culturels, fonction publique territoriale dans

La lettre du spectacle

Contactez-nous
Tél. 02 40 20 60 21
emploi@lalettreduspectacle.com

Sources de veilles : recruteurs, collectivités, syndicats et organisations professionnelles, Profilculture.com, presse spécialisée...

Entretiens le 27/04. Pour le 22/06. berenice@sans-reserve.org

CICT-THÉÂTRE DES BOUFFES DU NORD à Paris. Directeur technique (h/f). Cand. avant le 1/06. candidatures@bouffesdunord.com

SCÈNE NATIONALE CHÂTEAUVALLO-N-LIBERTÉ (83). Régisseur de scène (h/f). Cand. 15/05. Pour juin. www.chateauvallon.com

Comptabilité

POINTS COMMUNS à Cergy-Pontoise (95). Chef comptable (h/f). Cand. 5/05. CDI pour le 1/06. assistante.direction@points-communs.com

Fonction publique territoriale

VILLE DE BEAUVAIS (60). Régisseur général (h/f). [◀ Voir page 10](#)

CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL à Bayonne (64). Enseignant de formation musicale (h/f) + Enseignant de chant lyrique (h/f) + Accompagnateur Danse aux percussions (h/f) + Enseignant de danse classique (h/f). [◀ Voir pages 11 et 12](#)

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE (63). Directeur du conservatoire (CRD) (h/f). Cand. 6/05. Poste à pourvoir le 1/09. www.profilculture.com

THÉÂTRE LE FIGUIER BLANC. Chargé de médiation et de relations publiques (h/f). cassandra.deweine@ville-argenteuil.fr

CC PAYS RHIN-BRISACH, à Volgelsheim (68). Responsable (h/f) équipement et programmation Art'Rhena. Cand. avant le 30/04. recrutement@paysrhinbrisach.fr

N

**THÉÂTRE DE NAMUR
BELGIQUE**

**RECRUTE
UNE NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE
(H/F)**
pour une entrée en fonction en juin 2021

Annonce complète et procédure de recrutement sur
WWW.THEATREDENAMUR.BE

Clôture des candidatures : le 7 juin 2020 à minuit.

Juillet dans le silence ?

L'annulation du festival d'Avignon a, pour l'instant, suscité très peu de réactions publiques, comme si le milieu du spectacle vivant avait besoin de recul pour mesurer l'événement. Lisa Guez et l'équipe du spectacle *Les Femmes de Barbe Bleue* avaient d'abord prévu de jouer dans le Off, avant d'être sélectionnées pour le In. Son texte que nous publions dans son intégralité traduit l'émotion, le désarroi et l'espoir. Première étape nécessaire avant de rebâtir. | v. p.

“ Nous n'irons pas à Avignon... ”

Pour tous ceux et celles qui comme nous, ne sont pas allés au festival Mythos, n'iront pas à Avignon, ni en Anjou, ni aux Nuits de Fourvière... Pour tous ceux et celles qui n'ont pas pu jouer leurs spectacles... Pour tous ceux et celles qui ont dû fermer leurs lieux de rencontre et de culture. Pour tous ceux et celles qui n'ont pas pu aller au théâtre, participer à des ateliers, rencontrer des œuvres vivantes.

Avignon, comme une place forte est tombé. La résistance, nous dit-on, passe par l'isolement et la fermeture pour encore des mois des universités, des festivals et des théâtres... Les maisons de nos vies intellectuelles, politiques et imaginaires.

Peut-être avec un peu de préparation, et une politique plus raisonnable depuis les premiers signes, les choses auraient pu se passer autrement. Peut-être, peut-être pas.

Lundi soir, on nous a cité les articles inventés par la Révolution française – pour éviter la guillotine.

Les français « indisciplinés » sont finalement un « bon peuple » qui fait courageusement le travail. Merci au peuple.

Il y a des choses plus grandes que nous, même si on ne comprend pas grand-chose. Toujours est-il qu'Avignon est tombé, dans mon cou, comme un couperet.

Avignon, ses défauts, cette « usine à spectacles », « trop de spectacles », ce « grand marché », ce « lieu aristocratique d'une culture bourgeoise », où les artistes sont jugés, comparés, etc. MAIS Avignon, son histoire, ses découvertes, ses fêtes, ses embarcations, ses rencontres, ses lieux de questionnements, ce bouillonnement de formes et de vie, Avignon-Vilar, Avignon symbole !

Dans notre petit milieu de théâtre, tout le monde critique et pourtant se précipite à Avignon. Sans doute qu'une idée de naissance et de rassemblement font l'identité de ce festival, qu'un rêve de théâtre y perdure, archaïque et puissant. Vilar disait : « *Construire des théâtres, folie nécessaire* ».

Nous, qui croyons à la nécessité de créer des spectacles vivants pour ne pas devenir fous, et qui continuons même si nos infrastructures sont parfois viciées : que va-t-on devenir ?

Les équipes des festivals Mythos, Anjou, Nuits de Fourvière, Avignon Off et In ont tenu bon jusqu'à la fin dans l'espoir que



JULIEN PEBREL

quelque chose serait possible.

Moi aussi, j'ai espéré très fort avec *Les Femmes de Barbe Bleue* être dans le In avec mes amies, mes sœurs. Pas seulement par égoïsme, mais parce qu'on ne peut pas passer sa vie cloîtré dans la peur, dans nos maisons, sans contacts réels, sans présences, sans spectacles, sans l'aura des acteurs. Parce que la vie vaut la peine d'être vécue quand elle est la vie.

L'annulation de ces grands festivals, c'est un ébranlement, c'est un socle sur lequel toute une organisation tient. Des milliers et des milliers d'intermittents, d'artistes, d'intellectuels tiennent en équilibre sur le festival d'Avignon. Cette année, nous aussi.

Après avoir travaillé avec frénésie longtemps, loin des plateaux institutionnels, la tasse n'a pas été facile à boire. Cela fait un an et demi que nous voulions aller jouer dans le festival. D'abord dans le off, au Théâtre des Carmes et nous en étions plus qu'heureuses, et puis, comme nous avons eu la chance d'obtenir le prix du jury du festival Impatience, au festival In. Le Graal.

C'était une immense joie. Nous étions prêtes, cœur vaillant. Ce spectacle dans lequel nous avons mis tout notre cœur, nous aimons le partager, nous voulons le jouer, longtemps. Avignon était la possibilité d'éclorre, de rencontrer un plus large réseau de professionnels, de nouveaux spectateurs, c'était la promesse d'une vie plus longue pour nos histoires de désir et de perte.

Dans ce monde secoué, que vont devenir nos métiers ? Avec cette crise, les salles sont fermées jusqu'à l'été, et j'ai peur que ce ne soit que le début d'annulations, de fermetures,

de reports, d'annulations, de fermetures et de reports. Combien de temps ?

Nous n'avons plus confiance dans le sol qui nous porte.

Combien de créations ne pourront pas naître ? Combien de créations vont disparaître ? D'idées et de rêves noyés ? D'artistes gelés dans ce très long entracte ? Comment vont faire, sur le long terme, les créateurs, les comédiens, les techniciens, les administrateurs, les chargés de diffusion et de production et les attachées de presse ? Ne voit-on pas le cataclysme qui s'abat sur les jeunes et moins jeunes compagnies qui voient les efforts de nombreux mois de travail se volatiliser ? Ce sont les artistes et surtout les indépendants qui vont payer le prix fort du confinement. Pourtant, ce sont eux qui font la vitalité de la création et de l'invention aujourd'hui.

Comment va-t-on faire sans théâtre ? Comment se battre contre les terreurs qui nous guettent sans lieux de représentation ? Je pense aux personnages des *Femmes de Barbe Bleue* qui pour conjurer la violence destructrice du féminicide singent leur bourreau et, dans le jeu, dissolvent son pouvoir. Conjurer la mort et l'isolement par la mise en spectacle. Comme Persée qui affronte Méduse dans le miroir.

Comment va-t-on faire pour tenir, nous qui ne savons pas faire autrement que de jouer ? Comme disait Vilar, le théâtre, nécessaire comme le pain. On ne pratique pas ce métier pour réussir dans la vie, à moins d'être naïf. On le pratique parce qu'on n'a pas le choix et qu'il n'y a que ça qu'on sache faire, qu'on puisse faire, ou qu'on ne puisse pas ne pas faire. Parce que c'est vital : pour nous, cela donne un sens et une valeur à la vie, cela nous permet de ne pas nous sentir impuissants. L'annulation des festivals est une très grande tristesse. Un théâtre fermé, un théâtre qui ne peut être un lieu de pensée et de rencontre, ce n'est pas de bon augure. Face à ce trou béant, le vertige nous empoigne.

J'espère qu'à la mi-juillet, ce sera fini, derrière nous. Que l'on pourra se retrouver, avec le théâtre, la danse, le spectacle vivant, avec les cours à l'Université, les ateliers de théâtre. J'espère vraiment, pour nous tous, pour la vie, pour la possibilité de dépasser à plusieurs la sidération, la peur et les solitudes. Nous en avons besoin. |

LISA GUEZ,
METTEUSE EN SCÈNE ET AUTRICE